

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

**Protection sanitaire des prises d'eau de « Eitempe et Essieu »
sur la commune de SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST**

Maître d'ouvrage : Mairie de Sainte-Anne-Saint-Priest

Par arrêté préfectoral du 13 avril 2015 pris en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, sont prescrites conjointement dans les communes de Sainte-Anne-Saint-Priest et d'Eymoutiers pendant une durée trente (30) jours consécutifs, **du lundi 4 mai 2015 au mardi 2 juin 2015 inclus** :

- ◆ **une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, la mise en place des périmètres de protection sanitaire autour des prises d'eau de « Eitempe et Essieu » et la demande d'autorisation d'utiliser l'eau prélevée en vue de la consommation humaine,
- ◆ **une enquête parcellaire** afin de délimiter exactement pour les prises d'eau :
 - les terrains à acquérir dans le périmètre de protection immédiate par la mairie de SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST, maître d'ouvrage, au besoin par voie d'expropriation
 - les terrains à grever de servitudes dans les périmètres de protection rapprochée des deux communes.

Les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairie de SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST et d'EYMOUTIERS du lundi 4 mai 2015 au mardi 2 juin 2015 inclus, afin que toute personne intéressée puisse :

→ en prendre connaissance pendant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux indiqués ci-après :

• **Mairie de SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST :**

- le lundi de 13h 00 à 18h 00
- le mardi de 13h 00 à 18h 00
- le jeudi de 13h 00 à 18h 00
- le vendredi de 13h 00 à 18h 00

• **Mairie d'EYMOUTIERS :**

- du lundi au vendredi de 08h 30 à 12h 00 et de 14h 00 à 18h 00

→ et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie avant la clôture des enquêtes à l'attention du commissaire enquêteur ou pour l'enquête parcellaire, à l'attention du maire ou du commissaire enquêteur. Lesdites observations seront alors visées et annexées par ces derniers aux registres pour y être tenues à la disposition du public.

Par décision du président du tribunal administratif de Limoges, en date du 31 mars 2015 ont été désignés dans le cadre de la procédure d'enquêtes conjointes, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Madame Colette GIORDANO, chef d'établissement de la Poste, en retraite, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant, M. Jean-Claude LECLERE, gendarme, en retraite.

Madame Colette GIORDANO siègera en mairie de SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST et d'EYMOUTIERS, aux jours et heures indiqués ci-après afin de recevoir les personnes désirant lui présenter directement leurs observations.

• **Mairie de SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST :**

- lundi 4 mai 2015 de 13h30 à 17h30
- mardi 2 juin 2015 de 13h30 à 17h30

• **Mairie d'EYMOUTIERS :**

- jeudi 21 mai 2015 de 09h00 à 12h00

En cas d'empêchement, Madame Colette GIORDANO sera remplacée par M. Jean-Claude LECLERE.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, à la préfecture de la Haute-Vienne – Direction des Collectivités et de l'Environnement ainsi qu'en mairie de SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST et d'EYMOUTIERS.